

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS960

AMENDEMENT

présenté par
Mme Thiébault-Martinez, rapporteure

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 2, substituer aux mots :

« et à la lutte contre les »

le mot :

« des ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par les mots :

« et à la lutte contre celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.